

REGLEMENT

DU 1ER CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE

nt 2007

•Le **PREMIER 10 km DE FRANCE** ouvert aux coureurs nés avant 2009

Le 1^{er} MEETING DE FRANCE DE JOELETTES

Le 1^{er} MEETING DE FRANCE DE JOELETTES se déroulera sur le parcours du semi marathon. Les coureurs devront être nés avant 2007. En plus du pilote, les équipes seront composées au maximum de 5 coureurs nés avant 2007. Compte tenu de la saison, il sera impératif de prévoir des vêtements adaptés aux conditions climatiques (froid, pluie...).

GRAND PRIX CLUBS

Un Grand Prix CLUBS est mis en place sur le **1er CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE**.

Le classement se fera avec le cumul des places sur les trois courses avec le meilleur classement de :

1 coureur (homme ou femme) sur l'épreuve du marathon (hors relais),

1 homme et 1 femme sur l'épreuve du semi marathon,

1 homme et 1 femme sur le 10 km.

Il est donc impératif de remplir le nom du club ou de l'entreprise lors des inscriptions.

04 – Assurances

Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au « **1er CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE** ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la course à pied en compétition

05 – Conditions de participation

Chaque coureur doit impérativement **joindre lors de son inscription** :

- Sa licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou une licence délivrée par la FFCO, la FFPM, la FSPN ou la FF Tri, en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou un certificat médical datant de moins de un an au dimanche 7 janvier 2024 et portant la mention « **non contre-indication à la pratique du sport en compétition** ».

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique.

Les certificats médicaux ou les licences devront être fournis avant le 27 décembre 2023, au delà de cette date l'inscription du coureur sera annulée et non remboursée. Aucun dossard ne sera remis à la personne concernée.

06 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera, la semaine précédant la course chez des commerçants partenaires

Le vendredi 5 janvier 2024 de 15h00 à 19h00 au magasin Intermarché de Gif Sur Yvette

- Le samedi 6 janvier 2024 de 15h00 à 18h30 au gymnase du stade Route de Limours à Cernay la Ville
- le dimanche 7 janvier 2024 à partir de 7h30 au gymnase du stade Route de Limours à Cernay la Ville

Chaque dossard est remis à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard sera porté sur la poitrine ou sur la cuisse et devra être visible durant toute l'épreuve. Le port du dossard sur le dos est à proscrire sous peine de non validation du résultat.

07 – Temps limite

Le temps limite sur le marathon est fixé à 5h30.

Par mesure de sécurité, au km 20, les coureurs passant au delà de 2h30 de course seront basculés directement sur le semi marathon.

Au km 36, les coureurs étant avérés comme ne pouvant pas arriver dans le temps imparti seront mis hors course et rapatriés à l'arrivée.

Il n'y a pas de temps limite pour le semi marathon et le 10 km.

Les coureurs mis hors course auront leur dossard retiré et ils ne seront pas autorisés à poursuivre la course. Si des personnes sans dossard décident de suivre le parcours jusqu'à l'arrivée, elles le feront sous leur propre responsabilité et ne pourront prétendre à être classées. **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un concurrent sans dossard.**

08 – Pass Sanitaire

Les organisateurs se conformeront à la réglementation en cours pour l'accueil des coureurs. Si les autorités nous demandent que les participants soient en possession d'un PASS SANITAIRE, celui-ci sera obligatoire et les contrôles auront lieu aux entrées du complexe sportif.

09 – Ravitaillements

MARATHON : il y aura cinq ravitaillements sur le parcours (km 7 – 14,5 – 21 - 28 – 35 - arrivée)

SEMI MARATHON : il y aura 2 ravitaillements sur le parcours (km 7 – 14.5 - arrivée)

10 km : il n'y aura qu'un ravitaillement à l'arrivée.

10 – Assistance personnelle

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours et les vélos suiveurs sont strictement interdits sous peine de mise hors course.

Il est formellement interdit de se faire accompagner à pied, ou tout moyen de locomotion sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

11 – Assistance médicale – abandon

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

Tout abandon doit être signalé à un signaleur avec remise du dossard.

12 – Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler et ce à n'importe quelle date.

Pour ces motifs aussi, aucun remboursement ni aucune indemnité ne pourront être accordés.

13 – Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit.

Petite logique : vous transportez votre nourriture sous emballage et celui-ci ne vous gêne pas pour courir quand il est plein. Il vous gênera encore moins quand il sera vide et pourrez le jeter aux ravitaillements. **Merci.**

Nos forêts sont régulièrement traversées et malgré tout, l'Office National des Forêts et Le Parc Naturel Régional de Chevreuse nous permettent sous ces conditions d'organiser cette manifestation. Toute personne qui se débarrassera de ses déchets en dehors des zones de ravitaillement sera mise hors course.

14 – Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

15 – Tarifs courses

Les frais d'engagement sont :

- **MARATHON SOLO**

-25€ jusqu'au 15 octobre 2023

-35€ jusqu'au 31 octobre 2023

-45€ jusqu'au 30 novembre 2023

-55€ jusqu'au 28 décembre 2023

-65€ pour toute inscription sur place (dans la limite des places disponibles).

MARATHON RELAIS A 2

-46€ jusqu'au 30 septembre 2023

-52€ jusqu'au 31 octobre 2023

-58€ jusqu'au 30 novembre 2023

-64€ jusqu'au 28 décembre 2023

Pas d'inscription sur place

- **SEMI MARATHON**

-18€ jusqu'au 30 septembre 2023

-21€ jusqu'au 31 octobre 2023

-24€ jusqu'au 30 novembre 2023

-30€ jusqu'au 28 décembre 2023

-35€ pour toute inscription sur place (dans la limite des places disponibles).

- **10 KM**

-8€ jusqu'au 30 novembre 2022 sans lot souvenir + 4€ pour le lot

-10€ jusqu'au 31 décembre 2021 sans lot souvenir (parapluie) + 4€ pour le lot

-18€ pour toute inscription sur place lot souvenir inclus (dans la limite des places disponibles).

- **MEETING DES JOELETTES**

-Le meeting des Joelettes se déroule par équipe de 5 coureurs + un pilote, l'inscription est gratuite. Pour recevoir un bulletin d'inscription, contacter (clm.cernay78@yahoo.fr)

16 – Option annulation

-Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée. Elle vous permet, **jusqu'au 31 décembre 2023**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (hors assurance). Au delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange de dossard.

Attention elle ne pourra plus être contractée une fois que vous aurez validé votre inscription.

Son tarif est de : 7€ pour le marathon solo et relais, 5€ pour le semi marathon et 3€ pour le 10 km.

En cas de désistement vous pouvez également voir avec l'assurance liée à votre carte bancaire en cas de règlement avec celle-ci

En cas d'inscription en groupe, l'assurance devra être nominative et pour chacun des coureurs la souhaitant.

17-Récompenses

Chaque participant du marathon solo et relais et du semi marathon se verra remettre un lot de participation.

Pour les coureurs du 10 km le lot est en option à l'inscription.

Les coureurs du **MARATHON SOLO ET RELAIS** et du **SEMI MARATHON** se verront remettre une médaille « **Finisher** » au passage de la ligne d'arrivée.

Une médaille souvenir sera remise aux passagers des JOELETTES. Chaque coureur de JOELETTES pourra la commander lors de l'inscription moyennant la somme de 7 euros.

Il n'y aura pas de médaille pour les participants au 10 km.

18 - Podiums

-Pour le marathon solo, le semi marathon et le 10 km, les trois premiers scratch (hommes et femmes) recevront un souvenir correspondant à leur classement. Les 1er de chaque catégorie de Junior à Master 8 (hommes et femmes) seront également récompensés.

-Pour le marathon relais les 3 premiers des catégories femmes, mixte et hommes recevront un souvenir correspondant à leur classement.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La participation au 1er CHALLENGE DE COURSE SUR ROUTE est soumise à l'acceptation de ce règlement.